

Fiche n°3

Nouveau réseau de proximité – point d'étape et perspectives de relance

Engagée le 6 juin 2019 dans la majorité des départements, la démarche du Nouveau réseau de proximité (NRP) a privilégié une approche pluriannuelle, concertée avec tous les acteurs, prenant en compte les besoins des territoires, l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux et plus efficace, et de la part des élus d'un conseil financier et fiscal plus performant. Ce projet permet également de répondre au besoin légitime des agents de bénéficier d'une visibilité leur permettant de mieux se projeter professionnellement.

La concertation menée sur les projets dans les territoires pendant près de 10 mois a d'ores et déjà permis de dégager un consensus dans plusieurs départements, se traduisant par de premières conventions signées avec les Présidents de conseil départemental et/ou d'EPCI.

La crise du Covid-19 a conduit à suspendre le projet NRP et le lancement de la nouvelle étape qui devait s'engager à la suite des élections municipales.

La reprise progressive de l'activité invite aujourd'hui à identifier les conditions de relance ou d'évolution du projet, à la lumière des priorités données aux missions et des premiers enseignements de la crise. Ces derniers sont de nature à conforter, voire renforcer les évolutions et attentes portées par le projet, à l'issue d'une période au cours de laquelle la DGFIP a démontré son agilité, venue compenser les fragilités liées à un réseau morcelé, la pertinence de services mutualisés et de modes de travail innovants, et sa présence auprès de ses publics.

I. Point de situation du projet NRP

A la veille du confinement

- La concertation interne et externe a porté ses fruits, conduit à amender très sensiblement les projets initiaux présentés par les directeurs, et permis de progresser dans le consensus sur les perspectives d'évolution du réseau de la DGFIP : 264 chartes signées, dans 55 départements, dont 21 avec des Présidents des conseils départementaux.
- Les premiers services en mode NRP ont été mis en place en 2020 : 30 conseillers aux décideurs locaux, 15 services de gestion comptable, l'accueil de proximité avec notamment une participation aux France Services labellisés.
- Une nouvelle étape du projet doit être engagée, toujours en concertation avec les élus, pour décliner les chartes signées, obtenir de nouvelles signatures, et préparer les conditions d'une généralisation d'ici la fin de l'année.

II. Les enseignements de la crise et les perspectives de reprise du projet

Les acquis de la démarche, et les enseignements de la crise représentent autant de leviers pour une reprise du chantier NRP

Les objectifs du NRP sont en effet confortés par l'épreuve de la crise sur 2 aspects :

- la présence continue, et la mobilisation sans faille de la DGFiP auprès des collectivités locales durant la crise pour gérer leurs opérations et conseiller les élus ;
- la pertinence d'une organisation plus moderne, de services de gestion resserrés, tels les SGC pour compenser la fragilité des petits postes, de nouvelles formes de travail à distance, dématérialisé, « déterritorialisé ».

Par ailleurs, les agents sont en attente de visibilité sur l'avenir de leur service.

Parallèlement, certains aspects du NRP mériteront sans doute d'être revisités à la lumière du bilan de la crise :

- le service et le conseil aux collectivités locales, dont les attentes sont renforcées ;
- les modalités de l'accueil physique de proximité, en lien avec les France services ;
- l'examen du calendrier de déploiement.

III. La reprise des projets NRP et le calendrier

Il est donc proposé de reprendre le chantier de la mise en place du NRP, en capitalisant sur les avancées, en privilégiant la déclinaison des conventions signées ou en voie d'être et la poursuite de la concertation dans les autres cas.

La préparation des prochaines opérations s'organisera autour des étapes suivantes :

- la reprise du dialogue avec les organisations syndicales ;
- la révision cet été, avec les directeurs, du séquençage prévisionnel des opérations ;
- un temps d'analyse des impacts de la crise, et des actualisations à apporter au projet;
- la reprise du dialogue avec les élus locaux.

Afin d'avancer en prenant en compte la diversité de maturité des projets départementaux, tout en prévenant le risque d'un réseau à terme « à deux vitesses », il pourrait être également envisagé de clôturer à l'automne, la phase de concertation externe, en déclinant le NRP « réaménagé » à partir de 2021.

Dans le cadre de ce projet, les agents et les cadres concernés seront, bien entendu, accompagnés collectivement et individuellement conformément aux engagements pris.